

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 06 MAI 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Etaient présents : 11

M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE,
Mme FRADIN V, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ , MM DEBLAISE, COSSET, LYS,
Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

Date de convocation : 29/04/2025 et affichée le 29/04/2025

Date d'affichage : 13/05/2025 et de publication :13/05/2025

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES
--

DEL0605251 – NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
validation de l'accord local

DEL0605252 : FONDS DE CONCOURS VERSE à LA CDC (travaux de voirie)

DEL0605253 : DM N°1 BUDGET DU LOTISSEMENT DES MOULINS

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339- 2025 ---

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2025**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le six Mai, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 29 Avril 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE,
Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET, LYS,
Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

**OBJET : NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
validation de l'accord local**

Vu les dispositions issues de la circulaire du 17 mars 2025 portant sur la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu le VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT qui prévoit qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que les élections municipales auront lieu en mars 2026 et qu'il convient donc d'arrêter en 2025 la répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes membres,

Vu la répartition de droit commun et les solutions possibles pour un accord local, 1/2

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui précise au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure entre les communes composant la CDC de Gémozac un accord local conforme à la situation actuelle et fixant à 30 le nombre de sièges au conseil communautaire réparti conformément au principe énoncé au I 2° de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes membres	Population municipale 2025	Répartition actuelle des sièges ACCORD LOCAL	Répartition de droit commun 2026	Proposition ACCORD LOCAL 2026
Gémozac	3 033	5	7	5
Meursac	1 544	3	3	3
Saint-André de Lidon	1 220	2	2	2
Berneuil	1 163	2	2	2
Tesson	1 144	2	2	2
Rétaud	1 057	2	2	2
Rioux	977	2	2	2
Cravans	859	2	2	2
Montpellier de Médillan	686	2	1	2
Saint-Simon de Pellouaille	684	2	1	2
Villars-en-Pons	578	1	1	1
Jazennes	548	1	1	1
Thaïms	387	1	1	1
Thézac	332	1	1	1
Virollet	298	1	1	1
Tanzac	296	1	1	1
	14 806	30	30	30

Sur cette base, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent la proposition d'accord local pour la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gémozac tel que présenté dans le tableau ci-dessus, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339- 2025 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2025**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le six Mai, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 29 Avril 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

OBJET : FONDS DE CONCOURS versé à la Communauté de Communes de Gémozac (travaux de voirie)- année 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2024 relative à l'amortissement des fonds de concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L. 5214-16, Entendu l'exposé de M. le Maire sur les besoins supplémentaires en travaux de voirie communautaire réalisés par la Communauté de Communes de Gémozac (travaux Route du Gerzeau, rue des écoles, route de Chez Chauvin)

Et vu les devis du Syndicat de La Voirie et entreprise PICOULET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser à la Communauté de Communes de Gémozac un fonds de concours pour l'année 2025 d'un montant de **163 337,00 euros**,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Gémozac.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.(compte 2041512)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

N° INSEE : 17133	9- LOTISSEMENT DES MOULINS	Exercice 2025
------------------	----------------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DECISION MODIFICATIVE N° 1
(Vote de crédits)

Date de convocation :	29/04/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	12	Pour :	11
Nombre de membres présents :	11	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2025, le 06 mai, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M.FRADIN Dominique M. FRADIN Dominique

Présents : M. ALLAIN PHILIPPE, Mme AUDEBERT Béatrice, M. COSSET Julien, Mme COUDRET SANDRA, M. DEBLAISE Adrien, Mme FOUCHE GENEVIEVE, M. FRADIN Dominique, Mme FRADIN VERONIQUE, Mme GLODT VIVIANE, M. HANOUILLE JEAN-PHILIPPE, M. LYS Alexandre

Procurations :

Absents : M. LEROY PATRICK

Excusés :

Secrétaire de séance : M. DEBLAISE Adrien

Objets : Régul pour emprunt

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	27 400,00	1641 (16) : Emprunts	27 400,00
	27 400,00		27 400,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65888 (65) : Autres	5,00	75888 (75) : Autres	5,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	150,00		
	155,00		5,00
Total Dépenses	27 555,00	Total Recettes	27 405,00

Certifié exécutoire par M. FRADIN Dominique, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A CRAVANS, le 06 Mai 2025

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



[Signature of the Mayor]

[Signature of the Secretary of the Session]